



**ROLE ET LA PLACE DES PARLEMENTAIRES DANS LA MISE EN
OEUVRE DES PROCESSUS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET
LA REDD+**

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT (2014 – 2016)



Octobre 2014

LISTE DES ACRONYMES

CARPE	Central Africa Regional Program for Environment
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEEAC	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CGP	Cellule de Gestion du projet
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	Conférence of Parties / Conférence des Parties
CPR	Comité de Pilotage Régional
FAO	Food and Agricultural Organisation
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FFBC	Fonds Forestiers pour le Bassin du Congo
GEF	Global Environmental Facility / Fonds pour l'Environnement Mondial
IDA	International Development Association
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PA	Peuples Autochtones
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Écosystèmes du Bassin du Congo
PAD	Project Appraisal Document
PC	Programme Cameroun de l'UICN
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PREREDD	Projet Régional REDD
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REDIFAC	Réseau des Directeurs des Forêts d'Afrique Centrale
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers
RERAC	Réseau des Radios Communautaires d'Afrique Centrale
RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique
SEEAC	Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale
SES	Standards Environnementaux et Sociaux
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UN REDD+	United Nations collaborative initiative on Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
SOMMAIRE	3
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
PRÉSENTATION DU REPAR	5
OBJECTIF GLOBAL	5
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	6
PLAN D'ACTION	6
CONCLUSION	7

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a reconnu que la réduction de la déforestation représente une stratégie importante pour la compensation des émissions globales de carbone. Depuis cette date, le mécanisme de Réduction d'Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation (REDD+) a conquis un espace de plus en plus important dans le débat international, régional et national sur les questions de mitigation des effets du changement climatique.

Le succès de ce mécanisme passe par l'implication effective de tous les acteurs à différents niveaux, particulièrement les Parlementaires, le secteur privé, la société civile et spécialement les communautés locales et peuples autochtones.

Les enjeux climatiques de la déforestation ont amené les acteurs engagés dans les négociations internationales sur le climat à accorder une attention plus croissante au deuxième massif forestier tropical humide du monde qu'est le Bassin du Congo. L'importance de cet écosystème est telle qu'un ralentissement de la déforestation dont elle fait aujourd'hui l'objet devrait avoir un impact significatif sur l'avenir du climat de la planète. La REDD+ est perçue comme une solution privilégiée pour la préservation des forêts du Bassin du Congo, mais également un moyen pour générer les bénéfices au profit des pays qui s'y engagent.

Saisissant cette ouverture, plusieurs pays du bassin du Congo se sont engagés depuis 2009 dans la phase de préparation au mécanisme REDD+ en mettant en place des processus pour l'élaboration des différents documents de référence.

Ces processus évoluent de manière différente d'un pays à l'autre avec des écarts caractérisés dans les niveaux d'avancement, ainsi que des difficultés réelles à enclencher la dynamique nationale. Aussi, certains pays sont encore à la phase initiale, tandis que d'autres amorcent progressivement les phases de validation de leurs propositions et même d'élaboration des stratégies nationales REDD+. Ainsi considérée, la construction d'une position commune des pays de la Sous-région sur la REDD+ largement considérée comme une base fondamentale à la disposition des États reste problématique, alors que les disparités entre États sont de plus en plus perceptibles.

L'un des principaux obstacles à la réussite de ces démarches réside dans l'insuffisante implication et participation des parties prenantes dans le processus, mais également dans l'inadaptation du cadre institutionnel et politique au contexte des négociations en cours sur le climat et la faible connaissance du processus à différentes échelles (local, national et sous régional).

Pourtant dans ses principes fondamentaux, le mécanisme REDD+ doit être accessible aux communautés locales et autochtones, à la société civile y compris les parlementaires. Le souci étant de tirer le meilleur parti de cette opportunité, leur mobilisation et leur implication devraient donc être suscitées.

L'un des défis majeurs à relever est le développement d'un cadre cohérent de participation, s'appuyant sur une vision commune, ayant pour finalité d'influencer les négociations aux plans international et régional, notamment en s'assurant que les stratégies nationales qui vont émerger reflètent les aspirations profondes de toutes les parties prenantes, notamment les Parlementaires qui sont les élus du peuple.

Les Parlementaires, comme acteurs clés (élus du peuple et législateur) se doivent de s'approprier tout le processus, pour mieux défendre la cause des communautés qu'elles représentent, et légiférer en conséquence.

Au regard de tous ces défis et enjeux, le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) a défini les grands axes d'orientation pour plus d'engagement dans le processus REDD+ et Changements climatiques.

Les éléments de base de cette présente stratégie ont été collectées au cours de l'atelier d'information et de sensibilisation sur le rôle et la place des Parlementaire dans les processus liés aux changements climatiques en général et à la REDD+ en particulier, organisé avec l'appui technique et financier de l'UICN, de la GIZ et du projet régional REDD (COMIFAC/BM/GEF), du 04 au 06 Mars 2014, à Nkolandom (Banlieue de la ville d'Ebolowa) au Sud-Cameroun.

PRÉSENTATION DU REPAR

Le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR) est un réseau régional, rattache a la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), laquelle est une organisation subsidiaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Il compte dix pays membres qui sont : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad.

Le réseau des parlementaires de la CEFDHAC vise l'application de la bonne gouvernance dans la gestion durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale, dans une vision d'une Afrique Centrale juste, qui valorise et conserve la nature avec la contribution des Parlementaires.

Sa vision est que : les parlementaires deviennent un groupe d'acteurs essentiel dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales et internationales en matière de gestion durable des écosystèmes d'Afrique Centrale.

Ses objectifs se déclinent en 4 points stratégiques qui sont:

- Contribuer a la gestion durable des écosystèmes forestiers
- Veiller au respect des engagements internationaux souscrits par les États membres
- S'impliquer dans l'élaboration des législations, politiques et conventions internationales.
- Suivre les recommandations de leurs différentes conférences.

OBJECTIF GLOBAL

Concernant **la place** des parlementaires dans le processus redd+, ils doivent **se retrouver au niveau des organes de décision** puisqu'ils doivent à tout moment **proposer ou influencer les décisions** et en assurer efficacement **le contrôle et le suivi**.

En ce qui concerne **le rôle** proprement dit du parlementaire dans le processus REDD+, il est **de légiférer, contrôler et assurer la proximité**.

Ainsi l'objectif global de cette stratégie d'engagement du REPAR au processus REDD+ est de ***faciliter l'appropriation du processus REDD+ et de ses enjeux par les parlementaires, pour qu'ils jouent pleinement le rôle qui leur est dévolu.***

Cette stratégie permettra en temps opportun de renforcer la position et le rôle des Parlementaires et des autres parties prenantes par ricochet, spécifiquement les plus vulnérables (femmes, populations autochtones et locales, jeunes) dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies nationales et sous régionales en matière de REDD+.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques visés par la stratégie sont les suivants :

- S'assurer de l'intégration des intérêts des différentes parties prenantes dans les politiques et législations relatives aux changements climatiques, en matière de REDD+ ;
- favoriser la participation et la prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, populations autochtones et locales, jeunes) dans les processus de prise de décision en matière de changement climatique et REDD+ à tous les niveaux ;
- assurer la synergie des actions avec les autres réseaux engagés dans le processus REDD+ ;
- promouvoir l'adoption des moyens adéquats pour la conduite du processus REDD+ et Changements Climatiques dans les pays.

PLAN D'ACTION

PRINCIPALES ACTIONS	STRATÉGIES
1. contribution efficace à l'adhésion massive de nos populations au processus REDD+ ;	1) renforcer les capacités (technique, financière, etc.) des parlementaires sur la REDD+ ; 2) informer, sensibiliser et communiquer avec les populations sur les processus REDD+.
2. Adoption du cadre normatif approprié	1) s'assurer de la prise en compte de la REDD+ dans les réformes (forestière, foncière, pastorales, et minière) au niveau des pays respectifs
3. Veille au respect des droits des communautés locales et populations vulnérables, et au partage équitable des bénéfices à tirer de la mise en œuvre du processus REDD+	1) s'assurer de la mise en place des mécanismes de partage juste des bénéfices de la REDD+ ; 2) sécuriser l'accès aux fonciers et à la ressource par les populations ; 3) collecter les informations à la source sur les droits des communautés, afin d'en tenir compte dans les législations à venir
4. Assurance sur la mise en place des mesures de sauvegarde environnementale et sociale tant au niveau national, régional qu'international.	1) recueillir les propositions des communautés sur les mesures de sauvegardes ; 2) formuler des recommandations pour la prise en compte de celles-ci ; 3) s'assurer de l'intégration des ces propositions dans les dispositions légales et réglementaires ; 4) contrôler la mise en œuvre de toutes les mesures adoptées ;
5. Implication dans les négociations internationales sur les CC et la REDD+ ;	1) contribuer à la prise de position sur la REDD+ et aux pré- négociations ; 2) prendre part à toutes les négociations internationales sur la REDD+ ; 3) veiller à la mise à disposition des moyens adéquats pour les négociations sur la REDD+.
6. Veille à l'harmonisation des politiques et législations dans l'espace COMIFAC en matière de REDD+.	1) s'assurer de la cohérence des différents textes normatifs relatifs à la REDD+ aussi bien au niveau national, S/R, qu'international.
7. Renforcement de la résilience des communautés face aux effets néfastes des CC et de la REDD+	1) sensibiliser les communautés sur les mesures d'adaptation aux CC ; 2) promouvoir les microprojets d'adaptation aux CC auprès des communautés locales ; 3) veiller à la réalisation des programmes et projets d'adaptation dans les communautés.

CONCLUSION

Cette stratégie qui découle des travaux de Nkalandom se veut dynamique et évolutive. Elle décrit les grands axes pouvant favoriser un meilleur engagement des parlementaires d'Afrique centrale à travers le REPAR dans le processus REDD+ tant au niveau local, national, régional, qu'international.

Elle est complémentaire aux documents stratégiques des autres organes de la CEFDHAC. Une matérialisation de cet engagement s'est faite par la déclaration de parlementaire sur la REDD+.

Elle requiert l'appui de tous les partenaires du REPAR pour sa mise en œuvre.